

# Bachelier de spécialisation en soins intensifs et aide médicale urgente

**HELHa Gilly** Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : [sante-gilly@helha.be](mailto:sante-gilly@helha.be)

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| UE 03 Médecine d'urgence et de catastrophe                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                 |             |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------|
| Code                                                       | PAAM1S03                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Caractère       | Obligatoire |
| Bloc                                                       | 1S                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Quadrimestre(s) | Q1Q2        |
| Crédits ECTS                                               | 2 C                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Volume horaire  | 32 h        |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | <b>Rita DESTREE</b> ( <a href="mailto:rita.destree@helha.be">rita.destree@helha.be</a> )<br><b>Kévin SCIUTO</b> ( <a href="mailto:kevin.sciuto@helha.be">kevin.sciuto@helha.be</a> )<br><b>Bernadette CUVELIER</b> ( <a href="mailto:bernadette.cuvelier@helha.be">bernadette.cuvelier@helha.be</a> )<br><b>François BEAUTHIER</b> ( <a href="mailto:francois.beauthier@helha.be">francois.beauthier@helha.be</a> ) |                 |             |
| Coefficient de pondération                                 | 20                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                 |             |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification      | bachelier / niveau 6 du CFC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                 |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                      | Français                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                 |             |

## 2. Présentation

### Introduction

L'Unité d'Enseignement (UE) 03 "Médecine d'urgence et de catastrophe" est composée de deux Activités d'Apprentissage (AA), à savoir :

- Prise en charge du polytraumatisé
- Plan d'intervention en médecine d'urgence et médecine légale

Ces activités d'apprentissage apportent aux étudiant·e·s les savoirs et savoir-faire spécifiques aux différents contextes

où s'exerce la profession d'infirmier·e spécialisé·e en soins intensifs et aide médicale urgente.

Il s'agit de contextes où l'infirmier collabore aux activités médicales en extrahospitalier et en intrahospitalier.

L'infirmier·e est amené·e à formuler un plan de soins infirmiers et à mettre en oeuvre des interventions avec ou sans prescription médicale conformément à la liste d'actes.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
  - 1.1 Adopter un comportement responsable et citoyen
  - 1.2 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de raisonnement
  - 1.3 Analyser sa pratique professionnelle et ses apprentissages
  - 1.4 Développer son projet professionnel
  - 1.5 Actualiser ses connaissances et ses acquis professionnels
  - 1.6 Gérer ses émotions, ses attitudes
- Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
  - 2.1 Respecter le cadre légal spécifique au domaine d'activité
  - 2.2 Appliquer le code de déontologie
  - 2.3 Inscrire son action dans le cadre institutionnel
  - 2.4 S'engager dans une réflexion éthique
- Compétence 3 **Gérer les ressources humaines, matérielles et administratives**
  - 3.1 Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
  - 3.4 Participer à la gestion organisationnelle, administrative et technique de l'unité
- Compétence 4 **Concevoir des projets de soins infirmiers**
  - 4.1 Rechercher les informations

- 4.2 Identifier les situations de santé, les diagnostics infirmiers et les problèmes traités en collaboration
- 4.3 Fixer les résultats attendus en tenant compte de priorités
- 4.4 Prescrire les interventions de soins
- 4.5 Evaluer la démarche et les résultats des interventions
- 4.6 Ajuster la démarche clinique

Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**

- 5.2 Développer des modes de communication adaptés au contexte rencontré
- 5.4 Communiquer avec l'équipe pluri professionnelle

Compétence 6 **Mettre en œuvre le projet de soin**

- 6.1 Accomplir des prestations de soins, particulièrement auprès des patients en situation aiguë et/ou critique
- 6.2 Initier les soins liés à la préservation des fonctions vitales
- 6.3 Mettre en œuvre les prestations techniques spécifiques aux porteurs du titre professionnel particulier
- 6.4 Adapter le soin à la situation et différents contextes culturels, sociaux et institutionnel

### Acquis d'apprentissage visés

- Analyser des situations professionnelles impliquant les client·e·s, les collègues, les groupes et autres acteurs du système de santé; et ce d'un point de vue légal, déontologique, éthique et des recommandations professionnelles.
- Argumenter une décision personnelle ou interdisciplinaire à propos de l'organisation d'une équipe sous sa responsabilité, et de la gestion des dossiers et ce d'un point de vue légal, déontologique, éthique et des recommandations professionnelles.
- Se familiariser avec la discipline de médecine de catastrophe
- Gérer l'éducation d'un patient dans les domaines des urgences et des soins intensifs.

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

|           |                                                              |            |
|-----------|--------------------------------------------------------------|------------|
| PAAM1S03A | Prise en charge du polytraumatisé                            | 8 h / 1 C  |
| PAAM1S03B | Plan d'intervention en médecine d'urgence et médecine légale | 24 h / 1 C |

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

|           |                                                              |    |
|-----------|--------------------------------------------------------------|----|
| PAAM1S03A | Prise en charge du polytraumatisé                            | 10 |
| PAAM1S03B | Plan d'intervention en médecine d'urgence et médecine légale | 10 |

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Cette UE est une moyenne arithmétique avec seuil à 8/20 entre les différentes parties activités d'apprentissage.

Cela signifie que la note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, à savoir la prise en charge du polytraumatisé et du plan d'intervention en médecine d'urgence et médecine légale.

Exceptions :

1. En cas de note strictement inférieure à 8/20 dans l'une de ces AA composant l'UE, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres parties de cours de cette activité d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une de ces parties de cours de l'activité d'apprentissage composant l'UE, la mention en question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres parties de l'activité d'apprentissage).

## 5. Cohérence pédagogique

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant.e doit se référer au document « Modalités d'évaluation (annexe I aux fiches ECTS) : Bachelier de spécialisation en soins intensifs et aide médicale urgente (SIAMU) » qu'il.elle a reçu et signé et

pour lequel il.elle a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

# Bachelier de spécialisation en soins intensifs et aide médicale urgente

**HELHa Gilly** Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY  
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :Mail : [sante-gilly@helha.be](mailto:sante-gilly@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Prise en charge du polytraumatisé                                 |                                             |                 |             |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------|-------------|
| Code                                                              | 15_PAAM1S03A                                | Caractère       | Obligatoire |
| Bloc                                                              | 1S                                          | Quadrimestre(s) | Q1Q2        |
| Crédits ECTS                                                      | 1 C                                         | Volume horaire  | 8 h         |
| Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants | <b>Kévin SCIUTO</b> (kevin.sciuto@helha.be) |                 |             |
| Coefficient de pondération                                        | 10                                          |                 |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                             | Français                                    |                 |             |

## 2. Présentation

### Introduction

L'Unité d'Enseignement (UE) 03 "Médecine d'urgence et de catastrophe" est composée de deux Activités d'Apprentissage (AA), à savoir :

- Prise en charge du polytraumatisé
- Plan d'intervention en médecine d'urgence et médecine légale

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Ce cours vise le développement et/ou le renforcement des compétences éducatives dans le contexte des soins intensifs et d'urgences. D'un point de vue organisationnelle.

L'infirmier(e) sera amené à savoir gérer une unité aigue en période de crise, il sera capable de s'adapter lors de la prise en charge de patient polytraumatisé et de travailler en équipe pluridisciplinaire

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

- 1° Objectifs - Introduction
- 2° Exploitation du Plan d'Urgence Hospitalier
- 3° Préparation d'une salle pour l'arrivée d'un ou plusieurs polytraumatisés et gestion organisationnelle.

### Démarches d'apprentissage

- PWP
- Vidéos de simulations
- cours magistral illustré par des cas pratiques
- Mises en situation

### Dispositifs d'aide à la réussite

Des dispositifs spécifiques sont mis en place de façon ponctuelle, individuelle ou collective en fonction des demandes.

### Sources et références

Les ouvrages de références sont mis à disposition dans les supports fournis par les enseignant.e.s.

### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne sont indispensables pour acquérir les compétences requises (PowerPoint, Notes de cours, ...)

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

L'AA sera évaluée en janvier au Q1 par un examen écrit.

Au Q3 il s'agira également d'un examen écrit.

### Pondérations

|                        | Q1        |     | Q2        |   | Q3        |     |
|------------------------|-----------|-----|-----------|---|-----------|-----|
|                        | Modalités | %   | Modalités | % | Modalités | %   |
| production journalière |           |     |           |   |           |     |
| Période d'évaluation   | Eve       | 100 |           |   | Exe       | 100 |

Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

### Dispositions complémentaires

Cette UE est une moyenne arithmétique avec seuil à 8/20 entre les différentes AA. Cela signifie que la note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note strictement inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention en question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage)

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant.e doit se référer au document « Modalités d'évaluation (annexe I aux fiches ECTS) : Bachelier de spécialisation en soins intensifs et aide médicale urgente (SIAMU) » qu'il.elle a reçu et signé et pour lequel il.elle a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

# Bachelier de spécialisation en soins intensifs et aide médicale urgente

**HELHa Gilly** Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY  
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :Mail : [sante-gilly@helha.be](mailto:sante-gilly@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Plan d'intervention en médecine d'urgence et médecine légale |                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                 |             |
|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------|
| Code                                                         | 15_PAAM1S03B                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Caractère       | Obligatoire |
| Bloc                                                         | 1S                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Quadrimestre(s) | Q1Q2        |
| Crédits ECTS                                                 | 1 C                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Volume horaire  | 24 h        |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants   | Rita DESTREE ( <a href="mailto:rita.destree@helha.be">rita.destree@helha.be</a> )<br>Bernadette CUVELIER ( <a href="mailto:bernadette.cuvelier@helha.be">bernadette.cuvelier@helha.be</a> )<br>François BEAUTHIER ( <a href="mailto:francois.beauthier@helha.be">francois.beauthier@helha.be</a> ) |                 |             |
| Coefficient de pondération                                   | 10                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                 |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                        | Français                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                 |             |

## 2. Présentation

### Introduction

L'Unité d'Enseignement (UE) 03 "Médecine d'urgence et de catastrophe" est composée de deux Activités d'Apprentissage (AA), à savoir :

- Prise en charge du polytraumatisé
- Plan d'intervention en médecine d'urgence et médecine légale

Cette AA comprend deux parties :

- Plan d'intervention en médecine d'urgence où interviennent Dr Cuvelier et Mme Destree
- Médecine légale où intervient Dr Beauthier

### Médecine d'Urgence collective :

Les situations d'urgence collective peuvent causer de très graves dommages à un grand nombre de personnes, de biens ou à l'environnement. L'organisation particulière des secours médicaux et psychosociaux engendrés par cette situation d'urgence collective implique une connaissance des modalités de structure de l'organisation et de la coordination des moyens de la chaîne des secours médicaux et psychosociaux.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

#### Médecine d'urgence collective

Pouvoir en situation d'urgence collective s'intégrer dans la chaîne de secours médicale.

Travailler avec les autres disciplines impliquées.

Pouvoir intervenir comme conseillé dans la préparation de manifestations à risque.

#### Médecine légale :

partie médecine légale:

- comprendre l'intérêt de la gestion multidisciplinaire de la scène de crime.
- comprendre et analyser les processus létaux
- prise en charge du patient victimes de violences physiques et sexuelles
- intégrer les notions de secret médical et les principes déontologiques liés à la rédaction des certificats médicaux

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

### **Medecine d'Urgence collective**

- Historique de la medecine de catastrophe
- presentation du plan monodisciplinaire D2
  - Plan d'intervention MédiCl (PIM)
  - Plan d'intervention Psychosocial (PIPS)
  - Plan Risques et Manifestations (PRIMA)
  - Plan d'intervention Sanitaire (PISA)

### **Médecine légale :**

- gestion de la scène de crime et prise en charge du patient décédé.
- prise en charge des personnes victimes de violences physiques et sexuelles (particularité des enfants et de la personne âgée).

## ***Démarches d'apprentissage***

### **Médecine d'urgence collective**

- retour d'expérience
- exercices table top
- exercice KTA aéroport Gosselies

### **Médecine légale :**

cours théorique richement illustré de cas concrets et mises en situation

## ***Dispositifs d'aide à la réussite***

Accompagnement personnalisé et coaching

### **Médecine légale :**

- nombreux exemples donnés lors du cours théoriques et cours interactif.

## ***Sources et références***

### **Medecine d'urgence collective**

AR 10/08/98: Redaction et approbation du PIM

AR 02/02/07: Définition du DIR-med

AR 16/02/06 : Définition et taches de la D2

PIM janvier 2017

AR 22 /05/19 : planification d'urgence

### **Médecine légale :**

Beauthier, J.-P. (2011). Traité de médecine légale. Bruxelles, Bruxelles : De Boeck

Di Maio, Dominick J., and Vincent J. M. Di Maio. Forensic Pathology . 2nd ed. Boca Raton: CRC Press, 2001. Print.

Knight's Forensic Pathology, 4th Edition

## ***Supports en ligne***

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Disponibles via la plateforme ConnectED

### **médecine légale :**

Diaporamas de cours via la plateforme ConnectED

## **4. Modalités d'évaluation**

### ***Principe***

#### **Pour la partie "Plan d'intervention en médecine d'urgence":**

Q2 : Examen écrit reprenant les connaissances théoriques des cours du Dr Cuvelier et de Me Destrée.

Q3 : Examen écrit reprenant les connaissances théoriques des cours du Dr Cuvelier et de Me Destrée.

**Pour la partie "médecine légale" :**

Q2 : un examen écrit en présentiel

Q3 : un examen écrit en présentiel

L'examen sera de type QCM et/ou QROC et/ou Questions à réponses multiples et/ou questions ouvertes. Pondération et durée de l'examen précisées sur le questionnaire d'examen.

**Pondérations**

|                        | Q1        |   | Q2        |     | Q3        |     |
|------------------------|-----------|---|-----------|-----|-----------|-----|
|                        | Modalités | % | Modalités | %   | Modalités | %   |
| production journalière |           |   |           |     |           |     |
| Période d'évaluation   |           |   | Exe       | 100 | Exe       | 100 |

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

**Dispositions complémentaires**

Cette UE est une moyenne arithmétique avec seuil à 8/20 entre les différentes AA. Cela signifie que la note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note strictement inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention en question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage)

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant.e doit se référer au document « Modalités d'évaluation (annexe I aux fiches ECTS) : Bachelier de spécialisation en soins intensifs et aide médicale urgente (SIAMU) » qu'il.elle a reçu et signé et pour lequel il.elle a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

**Référence au RGE**

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).